

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 novembre 2014

CP2014_11_24
id. 1276

L'an deux mille quatorze le vingt quatre novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. ASTOUL

FONDS DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 16 octobre 2014 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

1 – Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne: organisation des vitrines de Noël 2014 - TOU00819

Pour la 10ème année consécutive, la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne a décidé de renouveler l'opération "vitrines de Noël" à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014.

Cette manifestation a pour objectifs :

- de dynamiser le commerce traditionnel du Tarn-et-Garonne,
- de fédérer les associations de commerçants et artisans du département par le biais d'une animation commerciale commune,
- d'augmenter la fréquentation de nos centre-villes et villages.

Chaque année, dans le cadre de cette opération, chaque association de commerçants met en place l'animation commerciale qu'elle souhaite dans sa ville et la Fédération met en jeu des lots départementaux dont un gros lot. Il s'agit cette année d'une voiture et des repas gastronomiques.

La Fédération a pour rôle de coordonner et réaliser des outils de communication pour cette opération départementale et d'offrir des lots à gagner par un tirage au niveau départemental.

Cette animation laisse la liberté à chaque association de choisir ses cadeaux tout en lui permettant de bénéficier d'un support de communication exceptionnel sur le département.

Coût de l'opération

Le coût prévisionnel de cette opération, pour l'année 2014, s'élève à **19 700 €** décomposés comme suit :

| | |
|------------------------|-----------------|
| - Affiches, flyers | 3 500 € |
| - Communication presse | 1 800 € |
| - Communication radio | 1 000 € |
| - Lots à gagner | 12 000 € |
| - Remise des lots | 600 € |
| - Frais divers | 800 € |
| | ----- |
| | 19 700 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|--|-----------------|
| - Autofinancement | 2 600 € |
| - Chambre de Commerce et d'Industrie | 4 000 € |
| - Chambre de Métiers | 1 000 € |
| - Subvention du Conseil Général | 3 100 € |
| - Crédit Agricole | 2 000 € |
| - Association des Restaurateurs 82 | 1 500 € |
| - Associations | 5 500 € |
| | ----- |
| | 19 700 € |

La Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **3 100 €** pour l'organisation des vitrines de Noël 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à la Fédération Départementale des Associations Commerciales de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **3 100 €**.

2 – Association "Vis ta Lomagne" : organisation du 13ème marché de Noël 2014 - TOU00839

L'Association Intercommunale "Vis ta Lomagne" organise chaque année un marché de Noël de plus en plus apprécié par les visiteurs et très demandé par les exposants. Elle est aussi la structure support qui permet d'animer l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA).

Ce marché, très apprécié par les visiteurs et très demandé par les exposants, se prépare activement. L'objectif principal est de promouvoir le commerce et l'artisanat local, en mettant en valeur les produits du terroir.

En 2014, pour la 13ème édition, le marché de Noël aura lieu le dimanche 7 décembre à Beaumont-de-Lomagne.

Coût de l'opération

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **2 067,64 €** décomposés comme suit :

| | |
|--------------------------|-------------------|
| - Fournitures décoration | 209,93 € |
| - Affiches et tracts | 243,98 € |
| - Animation commerciale | 1 537,73 € |
| - Divers | 76,00 € |
| | ----- |
| | 2 067,64 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Emplacements (location) | 1 262,00 € |
| - Autofinancement | 205,64 € |
| - Subvention du Conseil Général sollicitée | 600,00 € |
| | ----- |
| | 2 067,64 € |

L'Association Intercommunale "Vis ta Lomagne" sollicite une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du 13ème "marché de Noël" qui a eu lieu le 7 décembre 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association Intercommunale "Vis ta Lomagne" une aide départementale d'un montant de **600 €**.

3 – Association "Familles Rurales de Lacour" : organisation de la foire gourmande 2014 autour du four à pain - TOU00856

La "Foire gourmande autour du four à pain" est un événement créé en 1997 par l'association. Elle a lieu chaque année le premier dimanche de juillet et l'idée en a germé lors de la restauration du four à pain du village par un chantier international de jeunes "Compagnons bâtisseurs".

Cette foire gourmande s'est déroulée dans une ambiance médiévale tout à fait appropriée au décor offert par le patrimoine architectural. Elle fédère les habitants et fait découvrir le village médiéval aux visiteurs, propose des animations culturelles (arts médiévaux, musée, randonnée), et met en avant les producteurs et artisans locaux.

C'est la première fois que l'association sollicite une aide financière pour cette action qui a eu lieu le dimanche 6 juillet 2014. Sans cette aide, les animations proposées et qui enchantent les visiteurs, se verraient menacées, et de ce fait la réalisation de cette action serait remise en question.

Coût de l'opération

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **6 364 €** décomposés comme suit :

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| - Achats | 1 770,00 € |
| - Assurance/SACEM | 200,00 € |
| - Frais divers | 2 303,00 € |
| - Charges de personnel | 1 055,00 € |
| - Autres charges gestion courant | 1 036,00 € |
| | ----- |
| | 6 364,00 € |

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Produits de fonctionnement (buvette, pain...) | 3 200,00 € |
| - Autres produits (ASP) | 678,00 € |
| - Autres produits de gestion courante | 1 036,00 € |
| - Subvention du Conseil Général sollicitée | 1 300,00 € |
| - Commune de Lacour-de-Visa | 150,00 € |
| | ----- |
| | 6 364,00 € |

L'Association Familles Rurales sollicite une aide départementale d'un montant de **1 300 €** pour l'organisation de la foire gourmande autour du pain qui a eu lieu le 6 juillet 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Familles Rurales de Lacour", à Lacour-de-Visa, une aide départementale d'un montant de **1 300 €**.

4 – Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA) : organisation du Salon du Chocolat 2012 - TOU00815

L'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac (AMICA) a organisé son 9ème salon du chocolat qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2012 à Moissac. Cette édition a été parrainée par Sophie FAVIER.

Ce salon connaît un succès sans précédent et a reçu, en 2012, plus de 6 000 visiteurs. Lancé il y a 9 ans par l'association ce rendez-vous prend de plus en plus de poids dans le calendrier des manifestations moissagaises.

En nouveauté, des ateliers culinaires gratuits ont été organisés (muffins caramel beurre salé, tiramisu à la rose et cake pops). De nombreuses ménagères du département ont participé à cet atelier et ont pu remporter leur réalisation.

Par ailleurs, les jeunes du C.F.A de Montauban ont travaillé devant le public, aux côtés de restaurateurs reconnus du département. Ainsi, ils ont pu promouvoir les métiers de bouches.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'est élevée à **21 655,45 €** décomposés comme suit :

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| - Affichage – Imprimerie | 7 000,95 € |
| - Location Hall de Paris | 850,00 € |
| - Fontaine + chocolats | 800,00 € |
| - Animations | 5 470,68 € |
| - Décoration | 595,97 € |
| - Conférence presse – Inauguration | 1 610,66 € |
| - Pub radio/presse | 3 362,49 € |
| - Divers | 1 964,70 € |
| | ----- |
| | 21 655,45 € |

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|-------------------|------------|
| - Location stands | 6 790,00 € |
| - Entrées | 6 895,45 € |

Subventions

| | |
|---|--------------------|
| - CFA, Banque Populaire, Socama | 1 970,00 € |
| - Chambre de Métiers | 500,00 € |
| - Mairie de Moissac | 2 500,00 € |
| - Subvention du Conseil Général sollicitée | 3 000,00 € |
| | ----- |
| | 21 655,45 € |

L'A.M.I.C.A. Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac sollicite une aide départementale d'un montant de **3 000 €** pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2012.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac une aide départementale d'un montant de **3 000 €**.

5 – Madame Sonia ROUGES : participation à la finale espoir Interflora 2013-2014 - TOU00874

Madame ROUGES a remporté, le 5 mars 2014, la coupe espoir Interflora Midi-Pyrénées. Elle a donc été sélectionné pour représenter la région et participer à la finale espoir Interflora qui s'est déroulée du 8 au 10 mai 2014 à l'occasion des floralies internationales de Nantes.

Au cours de cette épreuve, Madame ROUGES a du réaliser un mur végétal contemporain pouvant être destiné ensuite à décorer la galerie d'arts des peintres et sculpteurs.

Coût de l'opération

Les frais liés à sa participation à la finale se sont élevés **1 000 €**. Ils comprennent :

la location d'un camion avec frais d'autoroute et de carburant,
l'achat de plantes et de matériaux pour réaliser l'épreuve.

Madame ROUGES sollicite une aide départementale qui pourrait s'élever à un montant de **500 €** pour sa participation à la finale espoir Interflora du 8 au 10 mai 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à Madame ROUGES une aide départementale d'un montant de **500 €**.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91** (PROM).

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Autorisation d'Engagement 2014 | 50 000 € |
| Engagement à ce jour | 33 808 € |
| Engagement à la présente Commission | 8 500 € |
| Disponible sur l'exercice 2014 | 7 692 € |

Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne

Campagne de communication de la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers - TOU00873

L'Agence de Développement Touristique de Tarn et Garonne a mené depuis 2010, date de lancement de la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers, des opérations de communication sur cette thématique auprès des clientèles de proximité, afin de développer les flux de cyclotouristes en provenance des grandes agglomérations situées aux extrémités du parcours.

Depuis 2012, ce dispositif concerne les agglomérations de Toulouse et de Bordeaux. En 2014, le dispositif concerne les marchés de proximité mais également le marché espagnol, conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de destination.

La thématique de l'itinérance cyclable et la valorisation de ce nouvel axe cyclable figurent parmi les priorités du Schéma de Développement Touristique et du contrat de destination.

En 2014, une campagne de communication comportant plusieurs volets d'actions a été réalisée sur les villes de Toulouse et de Bordeaux. A Bordeaux, la campagne a duré 15 jours et était programmée en même temps que la présence de l'ADT à la Fête du Fleuve.

Pour tous les marchés

- les créations graphiques des outils de communication
- mise à jour du e-magazines vélo voie verte
- le tournage d'un clip vidéo sur la vélo voie verte

Pour le marché toulousain

- insertion dans le guide du Petit Fûté "Midi-Pyrénées"
- insertion dans le magazine Marie-Claire
- insertion dans le Gault et Millau
- création de cartes postales valorisant le séjour train + vélo : Toulouse-Moissac

Pour le marché bordelais

- affichage réseau tramway et parkings centre ville 125 faces (2 semaines)
- insertion dans Sud-Ouest Magazine (diffusion Aquitaine : 300 000 exemplaires)
- bannière dans l'appli-mobile sud-ouest

Pour le marché espagnol

Campagne avec le CRT dans un magazine de tourisme "Destinos"

Pour l'ensemble de la campagne, des honoraires de création et de suivi ainsi que de mise au format de visuels existants ont été requis.

Coût de l'opération

Le coût total de cette opération s'est élevé à **24 575,60 €** pour un budget prévisionnel estimé à 35 000 €. Le coût inférieur est dû à la non réalisation de la campagne d'affichage sur Toulouse, en raison d'emplacements jugés non pertinents.

A cette date, les relevés des compteurs installés par le Conseil Général sur la vélo voie verte indiquent une progression, cette année encore, des cyclotouristes.

L'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne sollicite donc une aide départementale d'un montant de **24 575,60 €** pour cette campagne relative à la vélo voie verte, opération inscrite au Budget Primitif 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **24 575,60 €**.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, à l'article **657412**, sous-fonction **91** (ADTG).

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Autorisation d'Engagement 2014 | 155 000,00 € |
| Engagement à ce jour | 125 711,09 € |
| Engagement à la présente Commission | 24 575,60 € |
| Disponible sur l'exercice 2014 | 4 713,31 € |

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité du Fonds Départemental de Promotion réuni le 16 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :
 - 3 100 € à la Fédération départementale des associations commerciales de Tarn-et-Garonne pour l'organisation des vitrines de Noël 2014 ;
 - 600 € à l'Association Intercommunale "Vis ta Lomagne" pour l'organisation du 13ème marché de Noël qui a eu lieu le 7 décembre 2014 ;
 - 1 300 € à l'Association "Familles Rurales de Lacour" pour l'organisation de la foire gourmande autour du pain qui a eu lieu le 6 juillet 2014 ;
 - 3 000 € à l'Association Moissagaise des Indépendants, Commerçants et Artisans de Moissac pour l'organisation du salon du chocolat à Moissac qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2012 ;
 - 500 € à Madame Rouges pour sa participation à la finale espoir Interflora qui a eu lieu du 8 au 10 mai 2014 ;
- Impute les crédits correspondants sur l'article 657412, sous-fonction 91 (PROM) du budget départemental ;

- Accorde une subvention d'un montant de 24 575,60 € à l'Agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne pour la campagne de communication 2014 de la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers ;
- Impute les crédits correspondants sur l'article 657412, sous-fonction 91 (ADTG) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET